

Règlement intérieur de la Lindt Home of Chocolate

Chères visiteuses, chers visiteurs, Nous sommes très heureux de vous accueillir à la Lindt Home of Chocolate et vous souhaitons un agréable séjour. Pour que vous vous sentiez bien chez nous, il est nécessaire d'établir certaines règles. C'est pourquoi nous avons rédigé le présent règlement intérieur. Il s'applique à l'ensemble du site de la Lindt Home of Chocolate, y compris aux espaces extérieurs.

1. En séjournant à la Lindt Home of Chocolate, vous vous engagez à le respecter.
2. La Lindt Home of Chocolate est un espace non-fumeur. Vous pouvez fumer devant le bâtiment dans les espaces extérieurs désignés à cet effet.
3. Pour votre sécurité, la Lindt Home of Chocolate bénéficie d'une vidéo-surveillance.
4. La mendicité et le colportage ne sont pas autorisés.
5. En l'absence d'autorisation écrite de la direction, il est interdit de remettre du matériel publicitaire, de faire de la musique, de diffuser de la musique, de se produire ou d'organiser des événements, d'apposer du matériel publicitaire, de réaliser des sondages auprès des clients, etc.
6. Les animaux ne sont pas admis dans le bâtiment.
7. Les sacs, valises, sacs à dos, instruments de musique, vestes, manteaux et parapluies ne sont pas autorisés au sein de l'exposition et doivent être déposés dans les consignes qui sont gratuitement mises à votre disposition. Nous n'assumons aucune responsabilité en ce qui concerne les objets déposés dans les consignes. Il est possible de conserver sur soi les sacs à main contenant des objets personnels indispensables d'une dimension maximale de 20 x 30 x 10 cm.
8. Vous devez reprendre les objets déposés dans les consignes lorsque vous quittez la Lindt Home of Chocolate. Pour des raisons de sécurité, les consignes sont ouvertes et vidées chaque soir par les collaborateurs de la Lindt Home of Chocolate.

9. Les poussettes ne sont pas autorisées dans les salles d'exposition. Il est possible de les entreposer dans le vestiaire.
10. Il est permis de photographier et de filmer à des fins privées sans flash ni trépied. La photographie et le filmage professionnels ne sont autorisés qu'avec une autorisation écrite préalable.
11. Les objets exposés ne doivent pas être endommagés ni altérés de quelque manière. Les visiteurs/euses sont responsables de l'ensemble des dégâts qu'ils occasionnent.
12. Il est interdit d'emmener des boissons et de la nourriture au sein de l'exposition. La consommation d'aliments n'est autorisée qu'au Lindt Café et lors des événements organisés par la Lindt Home of Chocolate. La consommation d'aliments et de boissons emmenés avec soi n'est autorisée que dans l'espace extérieur prévu à cet effet.
13. Il est interdit d'utiliser des vélos, des skate boards, des kick boards, des patins à roulettes, des inline skates ou autres au sein de la Lindt Home of Chocolate, y compris dans le parking.
14. Il n'est autorisé de s'asseoir que sur les sièges prévus à cet effet, et pas dans les escaliers ni sur le sol.
15. Le comportement des visiteurs ne doit pas gêner, importuner ni mettre en danger des tiers. Les violations de ces règles peuvent être assimilées à une violation de domicile.
16. Les salissures, les dégradations ou l'utilisation abusive des équipements de la Lindt Home of Chocolate seront sanctionnées par une exclusion des locaux et des demandes de réparation.
17. Une partie des places de stationnement du garage souterrain est réservée aux visiteurs de la Lindt Home of Chocolate. L'utilisation de ces places de stationnement est payante. Les différents étages du parking sont sous vidéosurveillance. Nous déclinons toute responsabilité concernant les véhicules garés et leur contenu.
18. Il convient de toujours suivre les instructions du personnel et de la direction de la Lindt Home of Chocolate. Toute violation du règlement intérieur peut donner lieu à un renvoi, à des poursuites pénales et à des demandes de réparation. En cas de renvoi, le prix du billet d'entrée n'est pas remboursé.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons un agréable séjour.